REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT (MPD)

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L’ANALYSE ECONOMIQUE

(INSAE)



**ELABORATION DE LA SITUATION DE REFERENCE SUR LES CONDITIONS ACTUELLES D’ACCES DES AGRICULTEURS A QUATRE SERVICES CLES (INTRANTS, CONSEIL AGRICOLE, FINANCEMENT AGRICOLE, SECURISATION FONCIERE) AU BENIN**

**JUILLET 2018**

**Introduction**

Pour mieux appréhender les conditions d’accès des ménages agricoles à quatre services clés (intrants, conseil agricole, financement agricole, sécurisation foncière), l’Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique a la charge de réaliser pour le compte de l’Union Européenne une enquête statistique pour l'élaboration d'une situation de référence présentant les conditions actuelles d’accès des agriculteurs à ces quatre services. Pour le succès de cette opération, la responsabilité du Superviseur est considérable. Il constitue en effet un maillon important dans le dispositif de contrôle des données recueillies sur le terrain. Le présent manuel est destiné à préciser ses attributions et les tâches y afférentes.

1. **Objectif de l’opération**

L’objectif général visé par cette opération est d’adapter le dispositif de suivi de la performance de la mise en œuvre du PSDSA aux nouveaux enjeux du secteur agricole.

Il s’agit plus spécifiquement d’élaborer un dispositif de suivi des taux d'accès, des taux de couverture et de la typologie des exploitations familiales en vue d'apprécier le taux de satisfaction des usagers aux services agricoles.

#### STRUCTURE DE COLLECTE DES DONNEES

 La structure du personnel de collecte des données de l’enquête est la suivante :

1. A la base de la structure se trouve l’Agent Enquêteur (AE) dont le rôle consiste à enquêter les exploitants agricoles se trouvant dans leur grappe (20 après énumération et calcul du pas avec le CE);
2. Ensuite vient le Chef d’Equipe qui coordonne les activités au niveau de son équipe ;
3. Au sommet de la structure se trouvent les superviseurs départementaux.

#### DISPOSITION SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

3.1. Prise de contact avec les autorités administratives

Aucun résultat fiable ne sera obtenu sur le terrain sans le concours des autorités administratives à tous les niveaux. Ce sont elles qui travailleront à la sensibilisation des responsables des exploitations agricoles. Votre première tâche est donc la prise de contact avec ces autorités.

L'équipe de supervision à laquelle vous appartenez rencontrera le Directeur Départemental de l’Agriculture de l’Élevage et de la Pêche (DDAEP) du département concerné pour lui présenter en détail l'opération et l'organisation mise en place pour son exécution.

Le superviseur devrait entre autres informer les maires, les chefs arrondissement et les chefs de village ou quartier de ville de votre arrivée dans leurs communes en vue du démarrage de la collecte.

3.2. Organisation de la supervision

Le Département est placé sous la responsabilité du superviseur. Les superviseurs devront s’assurer que les grappes ont été bien identifiées, de même que les exploitants agricoles au sein de ces grappes.

Le superviseur doit se charger du redéploiement des équipes au fur et à mesure que le travail évolue.

Une semaine avant le démarrage de l’opération, le superviseur se chargera de la formation des agents et des chefs d’équipe.

3.3. Tournées de supervision pendant le dénombrement

Pour un meilleur suivi de la collecte sur le terrain, 10 jours de missions de supervision ont été prévues. Au cours de celle-ci, vous aurez notamment à rencontrer les autorités départementales (DDAEP), installer le personnel de collecte et vous assurer du bon démarrage de l’opération, du bon déroulement de la collecte, essayer de trouver des solutions aux problèmes qui vous seront exposés, donner de consignes pour le ratissage s’il y à lieu.

NB : Les superviseurs sont tenus de produire un rapport de mission.

 3.4 Sanctions

Du bon rendement des agents enquêteurs dépendra la qualité du travail. La moindre négligence de leur part devra être sévèrement sanctionnée d’un avertissement à l’expulsion de l’opération. Cela dépendra de la gravité de la faute commise. Un compte rendu sera nécessaire à faire à la Direction Générale.

#### DISPOSITION SUR LE PLAN TECHNIQUE

 4.1. La formation des chefs d’équipe et des agents de collecte

L'une des tâches les plus importantes que vous aurez à exécuter dans le cadre de la supervision est la formation des chefs d’équipe et des agents de collecte. Lisez attentivement les Termes De Référence (TDR) de la formation et tenez compte des directives qui y sont données. Répartissez les exposés conformément au programme qui vous sera remis. Votre présence à toutes les séances de formation est indispensable, que vous ayez un exposé à présenter ou pas.

 4.2. Contrôle des travaux sur le terrain

A la phase de l’enquête, votre activité portera essentiellement sur le contrôle des travaux sur le terrain. Vous devez les premiers jours de l’enquête rencontrer certains chefs d’équipe pour voir et corriger avec eux l'organisation mise en place et faire le point des difficultés de ces premiers jours de travail afin d’apporter des solutions immédiates.

Lors des missions de supervision, faites des visites fréquentes et inopinées aux agents et aux Chefs d'Équipe. Accordez une attention particulière à l’enquête des gros exploitants agricoles de votre zone de supervision. Faites l'effort de vous y rendre pour apprécier le déroulement de l’enquête. Autant que possible suivez au niveau de chaque agent une interview. Contrôlez certains des questionnaires finalisés au niveau des agents puis une partie de ceux recueillis par les Chefs d'Équipe.

 4.3. Fiche récapitulative

Chaque superviseur centralisera toutes les fiches récapitulatives remplies par les chefs d’équipe et fera un point dans son rapport. Ce rapport sera déposé au niveau de la DAF pour paiement des frais de mission.

####  QUALITE D’UN BON SUPERVISEUR

Le superviseur doit être simple et courtois. Son langage doit être correct avec les agents et les chefs d’équipe (pas de grossièreté, pas de mauvaises blagues).

Il doit entretenir avec les agents et les chefs d’équipes une atmosphère de bonne collaboration qui puisse encourager ceux-ci à l'effort pour conduire l’opération à son achèvement dans le délai fixé.

Il doit au total faire preuve de douceur et de fermeté pour l'heureux accomplissement de sa tâche administrative et technique.